

## **L'enseignement professionnel public, ses élèves, ses personnels : les grands absents de la circulaires de rentrée !**

Le ministère présente la circulaire de rentrée 2015 comme une étape déterminante de la refondation de l'école. Pourtant, elle ne le sera pas pour les formations, les personnels et les élèves de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire ! Pire, alors que le développement de l'apprentissage a fait la preuve de son inefficacité pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage et l'élévation du niveau de qualification, le ministère persiste dans ses choix et somme les opérateurs académiques de le développer dans les EPLE - ciblant principalement les niveau IV et V.

Dans cette circulaire, le ministère préconise la mixité des parcours qui va alourdir encore les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves déjà fortement dégradées depuis la réforme de la voie professionnelle et la généralisation des CCF. Il réclame le développement des campus des métiers qui n'ont fait l'objet d'aucun bilan et qui favorisent la mixité des publics. De surcroît, comme le révèlent les dernières études, l'apprentissage est un système « masculin » et « blanc » donc en contradiction totale avec la volonté affichée du ministère de vouloir lutter contre les stéréotypes sociaux et sexués.

Les choix du ministère inscrits dans cette circulaire, qui ne s'appuient sur aucun bilan des politiques menées et des moyens dépensés les années précédentes, ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU, le SNPI-FSU, le SNEP-FSU dénoncent les orientations politiques inscrites dans cette circulaire et exigent un bilan global de la réforme de la VP et des mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage. Une politique nationale ambitieuse est indispensable pour valoriser l'enseignement professionnel public, ses personnels, ses élèves.

COMMUNIQUÉ du 10 juin 2015 / SNUEP. SNPI et SNEP

# **SYNDIQUEZ-VOUS !**

**Dès à présent, renouvez votre confiance au SNUEP-FSU, adhérez et faites adhérer. Ensemble mobilisons-nous pour la revalorisation de nos conditions de travail et de nos salaires : vous trouverez sur [notre site](#) le bulletin de pré-syndicalisation ainsi que la fiche de prélèvement automatique.**

## ORAL DE RATRAPAGE : NON AU BAC PRO BRADÉ

Avec la réforme de la voie professionnelle, Xavier Darcos, alors ministre de l'Education nationale, avait instauré en 2009 un oral de rattrapage au baccalauréat professionnel, dit épreuve orale de contrôle.

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de cet oral, qui n'a d'épreuve que le nom. Lire la suite du [Communiqué 12/06/2015](#) du secrétariat national.

## Stagiaires : durée de service pendant l'année de stage

- lauréats avec plus d'1,5 an d'exercice entre le 1/09/2012 et le 1/09/2015 dans la discipline ou le corps d'admission, et ceux des concours réservés : service à temps plein, avec un tuteur et une formation si besoin ;
- lauréats des concours 2015 et précédents titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, ou qui sont dispensés de master qui n'ont pas 1,5 an d'exercice entre le 1/09/2012 et le 1/09/2015 dans la discipline ou le corps d'admission : service de 8 à 10 heures pour les PLP, avec un tuteur et une formation (dite « adaptée ») ;
- lauréats du CAPLP et CPE 2015 qui doivent valider leur master : service de 8 à 10 heures, avec deux tuteurs l'un « de terrain », l'autre universitaire. La formation sera délivrée dans le cadre du M2 MEEF à l'ESPE

## Stagiaires et lettre au Recteur et Directeur de l'ESPE

Cinq syndicats enseignants de la FSU, dont le SNUEP, ont adressé des courriers à Monsieur le Recteur et à Monsieur le Directeur de l'ESPE sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE dans notre académie, en particulier sur les aspects suivants : difficultés pour adapter la formation pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2, modalités d'organisation des stages et lieux d'affectation des stagiaires, respect des modalités de versements des frais de déplacements, respect du calendrier scolaire des vacances. Vous trouverez sur notre [Espace Stagiaires](#) les différents courriers ainsi que les réponses du Recteur et le directeur de l'ESPE.

## 15 juin à midi : Dernier délai pour la saisie des vœux sur SIAL

La saisie des vœux pour la **phase inter-académique** se fait sur [sial](#), la date limite est le lundi 15 juin à midi. En suite, les résultats d'affectation dans une académie seront donnés entre le 2 et le 9 juillet.

**La phase intra-académique**, qui consiste à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste, est de la compétence des recteurs à travers une note de service rectorale. Ils veilleront à mettre en place un dispositif d'accueil pour les fonctionnaires stagiaires nommés dans leur académie qui devra être opérationnel dès la diffusion des résultats d'affectation ministériels.

## RESULTATS CONCOURS CAPLP SESSION 2015

Après les résultats catastrophiques de l'examen professionnalisé avec 595 postes perdus sur les 1172 proposés (soit une perte de 50,8 %), les concours interne et externe n'inversent pas la tendance ; au contraire, ils enregistrent déjà des pertes de postes. Les admissibilités à l'externe sont faibles dans de nombreuses disciplines (STMS, Carrosserie, Génie mécanique, Génie électrique) voire inférieures aux places mises au concours en Génie civil et en Biotechnologie.

Le SNUEP FSU persiste dans son analyse : les disciplines les plus en difficultés de recrutement sont celles pour lesquelles les parcours de formation sont peu lisibles voire inexistants (Génie civil, Génie mécanique, Génie industriel, Biotechnologie, STMS...).

**Il est urgent de créer des pré-recrutements pour reconstituer les viviers dans ces disciplines et aussi d'augmenter le salaire des enseignants !**

## MOUVEMENT INTRA: MISE AU POINT

La CAPA des PLP aura lieu le mercredi 17 juin à 9 heures. Nos Commissaires paritaires sont au travail pour la préparer depuis une dizaine de jours. Nous apprécions d'ailleurs que le Rectorat ne communique pas aux collègues les résultats prévisionnels sortis de l'algorithme (comme le Ministère le fait pour le mouvement inter). Cela permet de travailler dans la sérénité et justifie aussi les décharges syndicales qui sont données aux organisations ayant des élus en CAPA.

Mais comme chaque année, il nous faut pousser un coup de gueule. Un syndicat (que nous ne nommerons pas pour l'instant mais qui ne perd rien pour attendre) se permet d'appeler certains collègues pour les informer de leur résultat prévisionnel, voire même du résultat d'autres collègues ! C'est insupportable !

Tout d'abord, cela remet en cause le paritarisme et donne des armes à ceux qui se font un plaisir de remettre en cause l'action syndicale et pourraient être tentés de supprimer le paritarisme. C'est donner le bâton pour se faire battre (peut-être pas innocemment) car il n'y a plus de raison que l'administration respecte les représentants du personnel, vos représentants.

Ensuite, cela témoigne d'une absence totale de dignité et de volonté de travailler pour améliorer les résultats prévisionnels qui nous sont donnés. C'est tellement plus simple de ne rien faire et de téléphoner un résultat prévisionnel pour faire semblant d'exister ! En ce qui nous concerne, il faut que vous sachiez que ce vendredi soir, 11 juin, le travail de nos commissaires paritaires SNUEP-FSU représentait plus de 120 heures de travail cumulées pour améliorer ce mouvement dans le respect des règles et dans l'intérêt de tous les collègues demandeurs de mutation. Ainsi, plus d'une trentaine de propositions d'amélioration avaient déjà été formulées au Rectorat. Et l'on n'est pas encore au 17 !

Enfin, ce qui nous dérange aussi profondément, c'est le manque de courage, l'absence de respect des collègues et de toute déontologie. C'est un comportement syndical que nous abhorrons ! La fête des c... a encore de beaux jours devant elle !

Le Secrétariat Académique

## GIRONDE : « DISPARITION » D'UN LYCEE PRO !

Au prétexte que « le seul établissement général dans le Libournais est en phase de saturation en terme d'effectifs » (Sud-Ouest du 09/06/2015), le Rectorat et la Région ont décidé d'ouvrir 3 classes de seconde générale au LP Industriel et Hôtelier Jean Monnet de Libourne en septembre 2015. Soit. Mais que croyez-vous qu'il arriva ? Simple comme bonjour : disparition de l'identifiant LP pour transformation en identifiant Lycée Polyvalent (LPO) !

Alors que ce LP accueille plus de 500 élèves en 3<sup>ème</sup> prépro, CAP, BAC PRO, MC mais moins d'une cinquantaine en enseignement techno et bientôt une centaine en enseignement général, on aurait pu penser qu'il garderait comme aujourd'hui son identifiant LP avec une SGT (section d'enseignement général et technologique). Car dans la majorité des Lycées techniques ou polyvalents, c'est soit l'EG, soit l'ET qui sont majoritaires d'où des SEP (sections d'enseignement pro) pour accueillir nos sections. Mais vous l'avez compris : le LP, c'est ringard et le LPO, c'est davantage dans le vent et c'est surtout porteur... d'économies de moyens comme le sous entend un rapport de l'Inspection générale de décembre 2014, commenté dans Le Café pédagogique:

« Le rapport préconise d'abord de " donner un cadre de référence aux lycées polyvalents". "La proximité immédiate des différentes voies de formation est un gage de meilleure gestion des parcours de formation, des passerelles et donc de réussite pour les jeunes", note-t-il. Mais pour cela il faut " un certain équilibre du nombre d'élèves" entre les 3 voies générale, technologique et professionnelle. Il recommande "**une dotation unique pour permettre une meilleure intégration des différents corps d'enseignants et un décloisonnement de la répartition des services** (organisation des responsabilités et des espaces par pôles et niveaux, vie de l'établissement partagée autour d'un projet unique garanti par la lettre de mission du chef d'établissement, ...) ». L'avenir s'annonce radieux !

**PS : le SNUEP-FSU et le SNETAA-FO ont fait part de leur opposition à cette décision lors d'un Comité Technique Académique (CTA) en début d'année.**

## UN PEU D'HISTOIRE (4)

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. » K.Marx

Suite et fin de « L'histoire de l'enseignement technique et professionnel français » (Guy Bruicy)

« De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1960 (...), l'idée que la formation de la main-d'œuvre constitue un investissement mesurable par l'élévation des revenus et par l'accroissement de la compétitivité devient une idée largement partagée. Les organisations patronales multiplient les études qui, déplorant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, préconisent le développement des enseignements généraux et théoriques sur lesquels s'appuieront les formations pratiques. **C'est ainsi que le président de la commission de la formation professionnelle de l'UIMM estime que la formation de base des chefs d'atelier correspond à « un stade scolaire qui ne peut être valablement réalisé que dans des écoles à temps complet », formation dont il attend qu'elle développe « le goût de l'étude, l'habitude du raisonnement et les facultés d'assimilation ultérieure ».** Parce qu'il est principalement tenu par l'organisation patronale la plus puissante et la plus influente qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des systèmes de classification, parce qu'il est répercuté au sein de la CNPC de la Métallurgie qui couvre des champs d'activités très divers – anciens comme la fonderie et la mécanique, ou en pleine expansion comme l'aéronautique et l'électronique –, ce discours globalement favorable à l'Enseignement technique est diffusé et relayé par les responsables politiques. Il devient dominant dans la société française où il est peu à peu admis que l'école ne sert plus seulement à transmettre une culture et à former des citoyens éclairés, mais que sa vocation est aussi de préparer à la vie professionnelle...

À partir des années 1980, la croissance continue du chômage, l'extension massive de la scolarisation et l'apparition dans les entreprises de nouvelles méthodes d'organisation du travail et de gestion de la main-d'œuvre rompant explicitement avec le compromis fordien contribuent à modifier radicalement le système de formation. Confrontées aux difficultés à stabiliser les processus de production dans un contexte marqué par d'incessantes restructurations, les entreprises s'engagent alors majoritairement dans une stratégie de substitution de main-d'œuvre : au lieu d'utiliser la formation continue pour adapter, en les requalifiant, les salariés déjà en place, elles demandent au système éducatif de leur fournir des "techniciens d'atelier". L'Éducation nationale répond à cette demande en créant, en 1985, un nouveau diplôme : le baccalauréat professionnel.

Cela a un impact profond sur les lycées professionnels et sur le statut des diplômes de niveau V : CAP et BEP. En ouvrant des sections de baccalauréat sans crédits supplémentaires, les lycées professionnels suppriment les formations de CAP pour privilégier la filière BEP-baccalauréat professionnel. Un glissement s'opère donc vers le sommet de la hiérarchie scolaire au moment même où est proclamé l'objectif des « 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ». Du même coup, les formations de type CAP s'en trouvent disqualifiées et leur chute est spectaculaire : entre 1981 et 1991 le taux d'accès à ces formations passe de 15 % à 1,5 % d'une classe d'âge ! Dans le même temps, CAP et BEP sont révisés dans leurs contenus et dans leur articulation afin de constituer des champs professionnels larges et cohérents. Dans la pratique, plusieurs CAP sont associés à un seul BEP au sein d'une même famille d'activités. Cette solution, pense-t-on, allégera les procédures d'examens et permettra aux élèves de BEP de passer en même temps les épreuves du CAP associé : les meilleurs obtiendront les deux diplômes, les recalés au BEP seront au moins munis du CAP. Dans cette logique, le BEP devient la référence et les CAP tendent à perdre leur identité en apparaissant comme des sous-BEP. Chassés des lycées professionnels vers les Centres de formation d'apprentis, ils sont désormais perçus comme des diplômes sanctionnant des formations dévalorisées réservées aux exclus de l'école...

**Mais, si elles ne sont pas nouvelles, des tensions se manifestent alors dans un contexte qui, lui, est nouveau : celui de la « mutation radicale » (Prost, 1992) qui affecte les lycées professionnels. Il s'agit là d'une évolution en profondeur dont la conséquence est l'expulsion des savoirs professionnels de l'école au profit de l'entreprise. Ce mouvement est d'autant plus significatif qu'il s'accompagne de la mise en œuvre de processus de formation et de certification qui concourent à déstabiliser les diplômes de l'Éducation nationale, à brouiller leur image aux yeux des acteurs et à déplacer la formation et la certification vers les entreprises. »**